



Donnons aux jeunes la maîtrise de leur vie numérique !

Internet, ça s'apprend

Guide parents

Avec le soutien de





Sommaire

Premier Pas	> 2-3
Recherche d'Information	> 4-5
Réseaux sociaux	> 6-7
Messagerie instantanée	> 8-9
Jeux, mondes virtuels	> 10-11
Téléphone portable	> 12-13
Droits et devoirs	> 14-15
Lexique	> 16-17

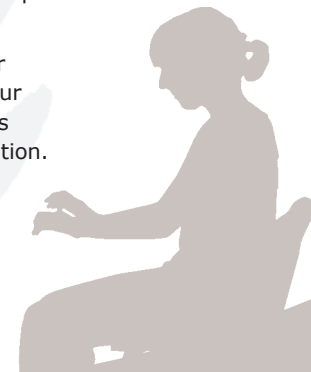
Chers parents,

Ils sont connectés, qu'est-ce que cela change ?
En un sens, pas grand-chose. Les jeunes n'ont-ils pas toujours été curieux de tout, passé des heures à ne rien se dire, fait des blagues, joué à la guerre, cherché à se faire des amis, aimé s'amuser, pris des risques...

L'enjeu pour les parents d'aujourd'hui est d'intégrer les pratiques numériques qui ont modifié, sinon les enfants, du moins leur vie sociale et scolaire. Vous êtes nombreux à nous poser des questions à ce sujet. Que faire pour aider vos enfants en ligne ? Quelles informations et quels conseils leur donner, quelles règles mettre en place pour éviter les écueils ? Quels contenus leur recommander ?

En tant que parent, vous avez en effet un rôle essentiel à jouer dans l'éducation au numérique. Experts ou moins, vos enfants - qui, rappelons-le, ne sont pas aussi forts en informatique qu'on ne le dit souvent - ont besoin de votre écoute, de votre bon sens et de votre expérience pour développer un regard critique et mieux profiter des nouvelles possibilités qui leur sont offertes.

Ce guide pratique a pour objectif de vous apporter des points de repères et des conseils pratiques pour vous aider à aborder avec eux toutes les questions passionnantes que pose notre société de l'information.



PARTIR du BON PIED !



Ca y est, votre enfant commence à aller sur Internet depuis un ordinateur, un téléphone portable connecté, une tablette ou une console de jeux. C'est la première fois, à vous de l'aider à prendre un bon départ.



Idee reçue

Pour aider son enfant sur internet, il faut "s'y connaître"

Nul besoin d'être expert en informatique pour l'accompagner. Bon sens, curiosité et sens critique sont les principales qualités requises.

Points d'attention

Il y a un âge pour tout

- Evitez les écrans avant 3 ans, rien d'urgent !
- Ce n'est pas parce qu'un tout petit "y arrive" que c'est bien pour lui.
- De même, ce qui est interactif n'est pas forcément mieux. Tout dépend de l'interaction proposée.
- Réseaux sociaux : on attend 13 ans.
- Téléphone portable : on tient jusqu'au collège ?

Internet, bien sûr. Surtout si...

- Les sites, applis et jeux en ligne sont bien sélectionnés.
- Des règles sont mises en place tout de suite.
- En particulier pour éviter qu'Internet ne remplace les autres activités et ne passe avant les devoirs.
- Et surtout qu'il reste du temps pour dormir, rêver et - c'est important - s'ennuyer !



Conseils pratiques

- Mettez l'ordinateur et la console de jeux dans une **pièce commune**.
- Ouvrez absolument une **session utilisateur** pour chaque membre de la famille.
- Assurez-vous que les **mots de passe** utilisés sont sécurisés (compliqués, associant chiffres/lettres/symboles).
- Apprenez tout de suite à vos enfants à **se déconnecter** quand ils quittent un compte. Le fermer ne suffit pas.
- **Accompagnez** votre enfant au départ.
- Proposez à vos enfants des **sites et activités de qualité**.
- N'hésitez pas à répéter à vos enfants qu'il ne faut pas donner **d'informations personnelles** en ligne.
- Dites-leur de faire attention s'ils dialoguent avec des gens qu'ils ne connaissent pas ou pas bien. Pas de rendez-vous avec des **inconnus**.
- Pour éviter la publicité ciblée, vérifiez régulièrement les **cookies** dans les options de votre navigateur. Gardez ceux qui vous permettent de naviguer plus facilement, supprimez ceux dont vous ne voulez pas et naviguez en "mode privé".
- Installez un **anti-virus** complet, avec pare-feu, cela peut prévenir les intrusions sur l'ordinateur (pop-up, virus, spam,...).
- Pensez au **contrôle parental**.
- **Donnez l'exemple** en tant qu'internaute.
- Vous n'êtes pas très à l'aise. Des **formations** Internet existent un peu partout, notamment dans les Espaces Publics Numériques.



Internet, un écran parmi tant d'autres

*Ordinateur, télévision, console de jeux, téléphone portable, tablette : c'est l'ensemble de ces écrans qu'il convient de prendre en compte dans l'éducation de vos enfants, notamment pour fixer un **TEMPS** d'exposition **GLOBAL** aux écrans.*

CHERCHEURS à vos CLAVIERS !

Trouver de l'information fiable et de qualité sur le web : un jeu d'enfant ? Loin de là ! Dès lors où Internet est aujourd'hui la première source d'information des jeunes, apprendre à vos enfants à faire des recherches en ligne est devenu primordial.



idée reçue

Les sites qui apparaissent en premier sont les plus fiables

Ce qui s'affiche en premier lors d'une recherche n'est pas forcément le plus pertinent ou le meilleur. Pour apparaître avant tout le monde sur les moteurs de recherche, il existe toutes sortes de stratégies.

Points d'attention

- Confiance, naïveté, flemme ? Beaucoup d'internautes se fient au premier site qu'ils trouvent.
- Wikipédia est une bonne source d'information pour commencer. Rédigé et corrigé par les internautes, son contenu doit être vérifié. Comme tous les autres.
- Youtube et les réseaux sociaux sont aussi très utilisés par les jeunes pour rechercher de l'information. Pensez-y.
- Soyez attentifs aux sites "perso", ils ne reflètent que l'avis ou le niveau de connaissance de leurs auteurs.
- La désinformation et la manipulation d'opinions existent aussi sur Internet, surtout sur les sujets qui prêtent à idéologie. Pas de paranoïa mais un peu d'esprit critique ?
- Non au copier-coller intégral pour les devoirs à la maison. Cela n'apprend rien et les enseignants le repèrent vite.



Conseils pratiques

- Accompagnez votre enfant dans ses **premières recherches** afin qu'il puisse acquérir de bons réflexes.
- **Délimitez** au maximum le sujet de la recherche : tapez **plusieurs mots** en les choisissant les plus **précis** possible et évitez les termes qui peuvent prêter à confusion.
- Ils sont sur un fond de couleur ou sur la colonne de droite ? Ce sont en général des **sites commerciaux**, autant le savoir.
- Identifiez systématiquement l'**auteur** de l'information. Interrogez-vous sur ses intentions.
- Croisez les sources. **Un seul site ne suffit jamais**. Il n'y a pas que Google dans la vie. D'autres moteurs existent, testez-les, utilisez-en plusieurs.
- Pour les plus jeunes, mettez en favoris quelques annuaires et moteurs de recherches pour enfants (babygo, kidigo, takatrouver...).
- Avant 12 ans, testez Vikidia ou Wikimini comme alternative à Wikipedia.
- Google propose un filtre "SaferSearch" dans les réglages. Il limite les images et textes violents et pornographiques.
- S'ils sont confrontés à des images choquantes, dites à vos enfants d'éteindre tout de suite l'écran de l'ordinateur et d'en **avertir immédiatement un adulte**.
- En cas de contenus illégaux, évitez de faire une capture d'écran. Faites un copier-coller de l'adresse URL de la page où se trouve le contenu et **signalez-la** sur **www.pointdecontact.net**



FOCUS

Le contrôle parental

Les logiciels de contrôle parental permettent de limiter les risques d'exposition à des contenus choquants. Il en existe un sur Windows et votre fournisseur d'accès à Internet doit vous en fournir un gratuitement. D'autres sont commercialisés. Certains permettent de gérer les temps de connexion et plus... Mais aucun ne peut vous remplacer !

FACEBOOK, Twitter et les autres...

Il n'y a pas que Facebook et Twitter dans la vie des ados ! Leur vie sociale en ligne se déroule aussi sur d'autres sites de partage comme Youtube, Google+, Tumblr, Flickr, Instagram, Ask.fm, Snapchat... et toujours un peu sur les blogs. Dans tous les cas, la gestion d'un réseau social requiert des savoir-faire et savoir-être particuliers.



idée reçue

Internet, espace de liberté absolue

Eh non, ce n'est pas un espace de non-droit. Injures, diffamations, rumeurs, incitations à la haine sont illégales.

Points d'attention

- Sur les réseaux sociaux, les jeunes utilisent en général leurs vrais noms. Au moment où ils construisent leur identité numérique, ce qu'ils laissent voir et savoir d'eux en ligne n'est pas anodin. Leur "e-réputation" est en jeu !
- Enormément de photos et d'informations privées circulent sans autorisation. Droit à l'image et vie privée sont peu respectés.
- Les images et informations publiées sur Internet peuvent rester en ligne des dizaines d'années. Surfer laisse des traces.
- Les réseaux sociaux conservent de nombreuses données de leurs utilisateurs. Qu'en font-ils, qu'en feront-ils ?
- Insultes, méchancetés, menaces ; le harcèlement en ligne est malheureusement fréquent.
- Le risque de voir des personnes mal intentionnées se faire passer pour des mineurs ou tenter de les manipuler existe.



Conseils pratiques

- Pas de Facebook ou autre Instagram avant **13 ans**.
- Ne jamais communiquer ses mots de passe et se déconnecter quand on quitte son compte. Gare à l'**usurpation d'identité** !
- Incitez votre enfant à bien choisir ses "amis" et à privilégier la **qualité de ses relations** plutôt que la quantité de ses contacts.
- Sensibilisez-le sur la publication de photos qui pourraient se révéler gênantes pour lui et ses amis aujourd'hui et dans l'**avenir**.
- Une photo publiée sans autorisation ? Il peut demander à la personne responsable de la retirer, le signaler au site qui **doit la retirer**. Et si cela ne suffit pas, se tourner vers la **CNIL** ou la police. Idem en cas de diffamation...
- Il est possible aussi de demander à Google de déréférencer une information ou image portant préjudice à votre enfant.
- Attention aux petits jeux et applications qui demandent des **informations personnelles** pour jouer gratuitement !
- Sur son blog, sachez que votre enfant est aussi **responsable des commentaires** de ses lecteurs. Il doit le modérer attentivement.
- Dites à votre enfant de rechercher régulièrement quelles informations le concernant apparaissent sur Internet en **tapant son nom sur les moteurs de recherche** (Google web et images, bing, 123people...).



FOCUS

Le paramétrage

*Configurer correctement les paramètres de vie privée avec votre enfant est **INDISPENSABLE** pour éviter bien des ennuis. Et ceci très **REGULIEREMENT** car les règles changent sans cesse. Même s'ils prétendent le contraire, la majorité des jeunes ne paramètrent pas correctement (ou du tout) leurs comptes. Or c'est LA base.*

CHATTEURS à TOUTE HEURE



Il est à peine rentré de l'école qu'il allume son ordinateur. Il se connecte au chat à travers une messagerie, un réseau social ou un jeu en ligne et discute pendant des heures avec ses "amis", souvent en faisant autre chose en même temps. Une vie sociale qui mérite quelques conseils.



idée reçue

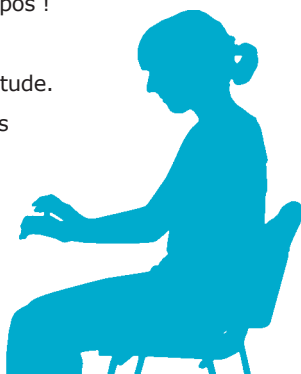
Seuls les collégiens et les lycéens utilisent Skype

Si la majorité des utilisateurs ont effectivement plus de 13 ans, énormément d'élèves du primaire y vont aussi.



Points d'attention

- "Cachés" derrière un pseudo et un écran, les jeunes ont souvent tendance à "dire" en ligne ce qu'ils ne s'autoriseraient jamais en situation de face à face.
- Combien d'amis perdus ou d'imbroglis suite à de tels propos !
- Un surnom est vite identifié.
- Etre sans cesse connecté aux autres devient vite une habitude.
- Des entreprises ciblant les jeunes utilisent parfois les chats pour vendre leurs produits.
- Images intempestives ou contacts dérangeants peuvent être mal vécus par les enfants.



FOCUS

La webcam

La conversation en ligne à travers les chats s'accompagne souvent de l'usage d'une webcam, qui permet de voir son interlocuteur. Conseillez à votre enfant de l'utiliser UNIQUEMENT pour communiquer avec des personnes qu'il connaît bien et qui ont toute sa confiance...



Conseils pratiques

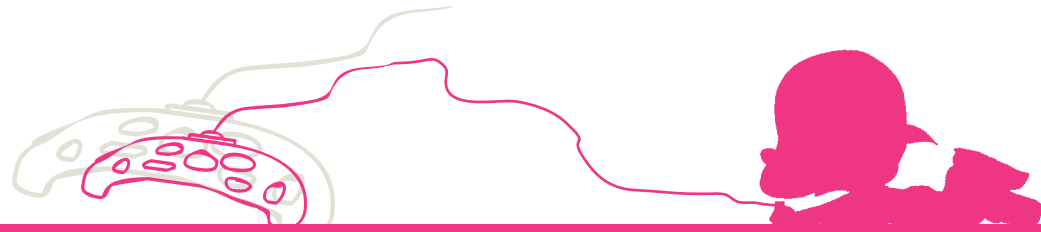
- Le chat, comme les réseaux sociaux, n'est pas recommandé avant les "années collège". Patience, promis un jour elle/lui aussi aura 13 ans !
- Soyez vigilant sur les **rencontres** en ligne de votre enfant surtout si elles débouchent sur de vrais rendez-vous. Evitez-les ou assurez-vous qu'il y aille accompagné, dans un lieu public fréquenté.
- Expliquez-lui qu'un **pseudo**, s'il peut protéger, peut aussi être utilisé à mauvais escient.
- **BoGosse75 ? Lolita666 ?** Le choix d'un pseudo est important pour donner le ton aux échanges.
- Pas de diffusion d'images suggestives ou ridicules ni de séance Webcam "olé olé". Elles peuvent être **enregistrées et rediffusées** un jour.
- **Rester courtois** et respecter son interlocuteur : 2 règles qui doivent être connues de votre enfant.
- Des provocations ? On ne répond pas et on **supprime le contact**.
- Remettez en question le mythe de l'anonymat : tout internaute est traçable et peut être retrouvé via son adresse IP.
- Tout chateur est **responsable de ses publications**. Informez-le !
- Rappelez à votre enfant qu'il ne doit pas transmettre d'informations sur une tierce personne sans son **autorisation**.



...

On n'accepte pas un casting via webcam. On ne prouve pas son amour non plus en se dénudant devant une caméra...

INCONTOURNABLES JEUX VIDÉO



Les jeux vidéo et les "applis" auxquelles on accède sur son portable ou sa tablette font désormais partie intégrante du quotidien des jeunes. Ce loisir est en effet l'usage d'Internet le plus répandu auprès de cette génération. Si cette pratique n'est pas une activité risquée en soi, elle nécessite un encadrement particulier.



Idee reçue

Les jeunes passent leur temps à jouer aux jeux vidéo

En fait ce sont plutôt leurs parents !
Les 12-25 ans représentent seulement 21% des joueurs, l'âge moyen des joueurs en France étant de 31 ans.



Points d'attention

- A chaque jeu son public. **Guider un enfant dans ses choix** permet de l'orienter vers des jeux adaptés à son âge et sa sensibilité.
- De nombreuses peurs circulent au sujet des jeux vidéo. La meilleure façon d'aborder sereinement la question est de s'informer et de tester certains d'entre eux.
- Les **valeurs véhiculées** par les jeux vidéo ne sont pas plus anodines que celles transmises par les films ou les livres. Le sexisme comme les valeurs guerrières sont très présentes dans cet univers. A discuter en famille.
- Certains jeux, notamment les **jeux en ligne massivement multi-joueurs**, sont conçus pour que l'on y passe beaucoup de temps. Et ils sont passionnants...
- On peut **dépenser beaucoup** d'argent sur certains jeux.



Conseils pratiques

- Lorsque vous choisissez un jeu, **respectez la signalétique PEGI** et testez-le avant de l'acheter pour vous assurer qu'il convient à la personnalité de votre enfant et à vos valeurs.
- Attention un jeu classé "3", signifie juste qu'il n'est pas choquant pour un petit. Ce qui ne signifie pas qu'un enfant de 4 ans soit capable d'y jouer ou qu'il ne soit pas intéressant pour un adulte.
- C'est difficile d'arrêter. **Fixez des règles** et des temps de jeu. Si besoin, utilisez le **contrôle parental**.
- S'ils font partie de "guildes", veillez à ce que leurs membres soient sur le **même fuseau horaire**, cela évitera les rendez-vous au milieu de la nuit.
- Souvent les aînés proposent aux plus jeunes de jouer avec eux. Pas forcément une bonne idée...
- Il joue trop ? Incitez votre enfant à **pratiquer d'autres activités** qui pourront combler le besoin qu'il exprime à travers le jeu vidéo.
- Un peu avant le moment où il doit s'arrêter, prévenez-le afin qu'il ait le temps de finir, de sauvegarder sa partie ou de prévenir les autres joueurs.
- Attention aux abonnements ou aux accessoires que l'on achète en passant un simple coup de fil !
- Evitez absolument de jouer à des **jeux d'argent** avec vos enfants.
- Mieux vaut cesser de jouer **deux heures avant de se coucher**.
- Pour mieux comprendre le jeu vidéo, n'hésitez pas à consulter le site www.pedagojeux.fr

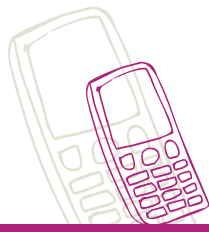


FOCUS

Jeux excessif, les signaux d'alerte

Manque de sommeil, abandon de ses autres activités, résultats scolaires en baisse, fatigue, agressivité au moment de cesser de jouer, mensonges, sociabilité en baisse... Mieux vaut réagir. Et si besoin demander conseil à des professionnels.

INTERNET dans sa POCHE



Avec de plus en plus de jeunes équipés de téléphones "intelligents" connectés, le portable est devenu un véritable "couteau suisse". Il sert davantage à envoyer des textos, écouter de la musique, prendre des photos, faire des vidéos, télécharger des applications, aller sur Facebook, se localiser et jouer... qu'à téléphoner !



Idée reçue

Le contrôle parental, ça marche aussi sur le portable

Jusqu'à un certain point seulement. Lorsque votre enfant se connecte en WiFi depuis son téléphone, celui de l'opérateur n'est plus effectif.

Points d'attention

- Autant le savoir, ce n'est pas parce qu'ils ont un portable... qu'ils répondent spontanément à leurs parents. A vous de fixer les règles.
- Pour des problèmes physiologiques, le téléphone portable n'est pas recommandé avant 12 ans.
- Avec un portable, tout va plus vite. Les informations et images diffusées sans y réfléchir viennent alimenter les réseaux et restent des années sur le web.
- Les jeunes sont très concernés par la perte de leur téléphone, mais peu conscients de l'importance des données qu'il contient. La sécurisation des données est loin d'être acquise.
- Le téléphone mobile est aujourd'hui l'un des terminaux les plus en cause en matière de harcèlement en ligne.
- Ils n'ont pas de cartes bancaires ? Ils peuvent payer avec leur forfait téléphonique.



Conseils pratiques

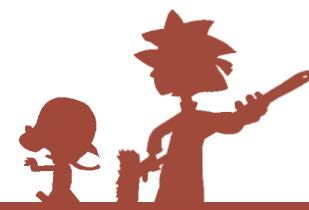
- Avant l'entrée au collège, le téléphone portable est-il **réellement utile** ? La question mérite en tout cas d'être posée.
- Dites à votre enfant :
 - de mettre un **mot de passe** un peu compliqué sur son téléphone.
 - de ne pas communiquer son numéro à n'importe qui.
 - de réfléchir avant d'accepter d'être **géolocalisé**.
- Lorsque vous réfléchissez au **temps** que votre enfant passe devant les écrans, n'oubliez pas de penser à son portable !
- Enseignez-lui le savoir-vivre : éteindre son mobile en cours, mettre en mode vibreur pour ne pas déranger, ne pas parler trop fort, ne pas hurler sa vie privée dans des lieux publics.
- Insistez pour qu'il respecte le droit à l'image lorsqu'il diffuse des images.
- Expliquez-lui de **ne pas se laisser faire en cas de harcèlement**.
- Dites-lui de se méfier des **numéros et SMS surtaxés**.
- Si vous voulez savoir où il passe la soirée, vous pouvez aussi lui demander de vous communiquer un numéro de fixe.
- Expliquez-lui comment se protéger des **ondes** (kits mains libres, éviter de porter son téléphone sur soi et de le mettre sous son oreiller, de se connecter dans les transports...).



FOCUS

La géolocalisation

Les applications mobiles, qui utilisent des informations liées à la géolocalisation de votre enfant, sont souvent très pratiques mais soulèvent certaines questions. Activer la géolocalisation sur son téléphone, c'est accepter d'être potentiellement pisté par toute personne ou organisation capable de détecter les signaux émis par la puce. C'est aussi s'exposer aux logiciels malveillants qui peuvent utiliser cette fonctionnalité, en général à des fins commerciales.



Internet, ce n'est pas le Far Web. Petit tour d'horizon rapide des principaux droits et devoirs concernant vos enfants.

Vie privée et droit à l'image

Ses droits

- Savoir pourquoi on collecte ses données, ce qu'on en fait et combien de temps on les stocke.
- Pouvoir les voir, les rectifier et les supprimer comme il le souhaite.
- Refuser la publication de photos / vidéos qui ne lui plaisent pas.
- Faire retirer toutes les données personnelles et images publiées sans son autorisation.
- Porter plainte en cas de refus.
- Décider s'il souhaite être géolocalisé ou non. Aucun service ne peut le faire sans son accord.
- Demander aux moteurs de recherche de déréférencer les pages où il apparaît si cela lui porte préjudice.

Ses devoirs

- Être attentif aux données qu'il communique et à ce qu'il publie en général.
- Demander leur autorisation aux personnes dont il publie les images. Pour les mineurs, il faut théoriquement l'autorisation des deux parents.
- Savoir que le droit à l'image ne s'applique pas dans le cas de situations couvertes par le droit à l'information. Typiquement, les concerts publics, ou les manifestations.

Liberté d'expression

Ses droits

- Pouvoir s'exprimer, bien sûr mais dans le respect de la loi.
- Être protégé en cas de harcèlement, puisque c'est un délit.
- Exercer son droit de réponse pour faire connaître sa version des faits s'il n'est pas d'accord avec une publication.
- Faire retirer des propos inexacts, insultants, diffamatoires...
- Ne pas être exposé à des provocations à la haine, au suicide, à l'anorexie.

Ses devoirs

- Ne pas publier sur ses comptes mais aussi sur les forums, sites de chats... de propos diffamatoires, d'injures, d'expressions négationnistes, racistes, sexistes.
- Ne pas laisser faire. Signaler les comportements inacceptables.

Protection contre les images choquantes

Ses droits

- Un enfant ne devrait pas être exposé à des contenus choquants. La loi est là pour le protéger.
- La pornographie et les images violentes sont légales. Mais sont interdites sur des sites susceptibles d'être visités par les mineurs afin qu'ils ne "tombent pas dessus par hasard".

Droit d'auteur

Ses droits

- Si votre enfant crée des contenus numériques, ses créations sont automatiquement couvertes par le droit d'auteur.

Ses devoirs

Demander l'autorisation avant de publier/ copier/ utiliser/modifier (à moins que ce ne soit dans un cadre privé ou familial)

- Les œuvres littéraires
- Les œuvres d'art
- La musique, les films
- Les logiciels, jeux, applications

Ne sont pas concernés

- Les écrits officiels
- Les œuvres libres de droit
- Les citations brèves, les caricatures, les parodies
- Les œuvres tombées dans le domaine public (dont les auteurs sont morts depuis plus de 70 ans).

Publicité

Ses droits

- L'enfant doit pouvoir clairement identifier les publicités en ligne comme telles.
- Ces dernières ne doivent pas exploiter sa "crédulité" ou son manque d'expérience.
- Un mineur peut acheter en ligne des "biens et services de la vie courante" comme de la musique.



Vos responsabilités

En tant que parents, vous êtes solidairement responsables des dommages causés par les actions en ligne de vos enfants au plan du droit civil, c'est-à-dire pour toutes les questions qui concernent les relations entre personnes. Si votre enfant enfreint la loi, alors selon le code pénal, lui aussi peut être sanctionné s'il a plus de 13 ans.

Lexique pratique

- **Adresse IP** : Numéro d'identification attribué par le fournisseur d'accès à Internet à chaque ordinateur. Ce numéro permet de tracer l'origine de chaque transaction sur le réseau.
- **Avatar** : Représentation virtuelle d'un internaute. Ce peut être une image sur un profil ou un personnage permettant d'interagir au sein d'un monde virtuel ou d'un jeu.
- **Blog** : Petits sites Internet personnels faciles à créer et à animer. Leurs auteurs y publient des textes ("billets"), des images, des vidéos ou des fichiers sons, qui s'affichent par ordre anté-chronologique. Les lecteurs peuvent laisser des commentaires sous chaque publication. Libre à l'auteur de publier ou non les commentaires reçus, c'est ce que l'on appelle la modération.
- **Chat** : Messagerie instantanée permettant à différents internautes de converser en direct. Le plus populaire est MSN.
- **Contrôle parental** : Logiciel permettant de filtrer l'accès à certains contenus Internet. Certains proposent aussi de réglementer les horaires de connexion, d'empêcher la saisie d'information personnelle, de limiter l'accès à certaines application... Tous les fournisseurs d'accès à Internet sont tenus d'offrir de tels systèmes gratuitement.
- **Déréférencement** : Si vous demandez – pour des raisons légitimes – à déréférencer une page web où vous apparaissez, alors lorsque l'on tape votre nom sur le moteur de recherche, celle-ci n'apparaît plus dans les résultats. En revanche, la page existe toujours et peut être consultée directement ou trouvée en tapant d'autres mots.
- **Donnée personnelle** : Toute information permettant d'identifier directement ou indirectement une personne (nom, numéro d'immatriculation, numéro de téléphone, photographie, date de naissance, ville de résidence, empreinte digitale...).
- **Géolocalisation** : Procédé qui permet de localiser géographiquement un internaute grâce à son téléphone portable.
- **Happy slapping** : Acte de filmer avec un téléphone portable l'agression physique d'une personne et de faire circuler cette vidéo.
- **MMOG** (Massively Multiplayer Online Game) : Jeu en ligne massivement multi-joueurs. Ce type de jeu est doté d'un univers persistant (le jeu continue 24h/24), et accueille un grand nombre de joueurs simultanément.
- **PEGI** : Système européen de classification des jeux vidéo indiquant à l'aide de pictogrammes l'âge minimum recommandé et la présence de contenus potentiellement problématiques.
- **Réseau social** : Plateforme Internet permettant à ses membres de créer des communautés d'internautes avec lesquels ils communiquent. Chaque membre est identifié par son "profil" (nom, photo, centres d'intérêt...). La constitution de réseaux repose sur deux principes fondamentaux : "Les amis de mes amis sont mes amis", "Les personnes qui partagent les mêmes centres d'intérêts que moi sont mes amis". Le plus utilisé par les jeunes est Facebook.

Internet Sans Crainte / www.internetsanscrainte.fr

Internet Sans Crainte est un programme national de sensibilisation des jeunes - et de leurs parents - aux usages responsables de l'Internet. Il est mis en œuvre par Tralalere (www.tralalere.com), opérateur de campagnes de sensibilisation et producteur de contenus éducatifs et soutenu par l'Union européenne, L'Agence du Numérique et Qwant. Le site du programme propose aux parents un espace dédié et des ressources pour toute la famille.

Internet Sans Crainte s'inscrit dans le programme européen *Safer Internet France* de la Commission européenne. Ce programme fédère trois services : *Internet Sans Crainte*, la ligne d'assistance téléphonique gratuite *Net Ecoute* et le service de signalement des sites illicites *Point de Contact*.

Les Ceméa, les Francas, la Ligue de l'Enseignement et la FCPE

Les Ceméa, Les Francas et la Ligue de l'Enseignement sont trois mouvements associatifs complémentaires de l'enseignement public et agréés par le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ils mettent en œuvre de nombreuses activités sur toute la France dans les domaines de l'éducation, des loisirs et de la culture.

La promotion des valeurs de la laïcité et la défense du secteur public d'éducation sont les objectifs partagés de ces quatre mouvements.

UNAF / www.unaf.fr

L'Union Nationale des Associations Familiales est l'institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des familles vivant sur le territoire français, quelles que soient leurs croyances ou leurs appartenances politiques. Les technologies et médias font partie de la vie des familles. L'UNAF défend, accompagne et informe les familles sur les pratiques et les usages.

En savoir plus sur le programme européen : **www.SaferInternet.fr**

S'informer : **www.InternetSansCrainte.fr**

Signaler un contenu choquant : **www.pointdecontact.net**

Contacter la ligne gratuite
d'assistance téléphonique Net écoute : **0 800 200 000**

Trouver et recommander des contenus en ligne de qualité : **www.PanelParents.fr**

Pour vos enfants : **www.vinzetlou.net**

Plusieurs Jeux Sérieux pour vos adolescents :

www.2025exmachina.net, www.isoloir.net, www.stoplaviolence.net

S'informer sur les jeux vidéo : **www.pedagojeux.fr**